



**Gemeng  
Biissen**

# A V I S

Il est porté à la connaissance du public que suite à la décision du 1er février 2023 du Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire (Arrêté N° 3A/2022/4197/168), l'autorisation concernant l'exploitation d'un compresseur avec un récipient de la marque ATLAS COPCO, du type LT3-15CV BM, numéro de construction ITR086728 à Bissen, numéro cadastral 499/4539 section B de Bissen commune de Bissen, a été accordée au syndicat intercommunal SIDEN.

Conformément à la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, tous les intéressés peuvent interjeter auprès du Tribunal administratif appel contre l'autorisation susdite. Cet appel doit être présenté, sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau du tribunal d'arrondissement de Luxembourg ou de Diekirch, dans le délai de quarante jours qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision.

Bissen, le 13 février 2023

Pour le collège des bourgmestre et échevins,

Le secrétaire communal,

Le bourgmestre,

